

3 POSSIBILITÉS

**POUR VOUS INFORMER
ET VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOTRE DÉMARCHÉ**

mondepartementmasante.org
Le site internet

- > Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi (tarificateur en ligne)
 - Simple et facile d'utilisation.
 - Libre d'accès et sans engagement.
 - Gestion des demandes ACS.

02 46 72 01 62
Le numéro dédié

- > Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h
 - Infos formules et garanties.
 - Conseil, souscription et suivi du contrat.
 - Aide à l'utilisation des services et outils.

**L'échange sur un lieu
de permanence**

- > Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence près de chez moi
Renseignements auprès de votre Maison du Département ou sur www.loiret.fr/santé
 - Conseil et analyse des contrats.
 - Calculs et simulations des garanties.
 - Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...).

**FIERS D'ÊTRE
SOLIDAIRES**

**PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.LOIRET.FR/SANTÉ**

**EN PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION
ACTION**



Loiret
votre Département

Département du Loiret
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45
loiret@loiret.fr • www.loiret.fr

**LE LOIRET
FACILITE L'ACCÈS
À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

pour tous



Loiret
votre Département

TERRITOIRE D'INNOVATION
WWW.LOIRET.FR

LE LOIRET FACILITE L'ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec ACTIOM, association d'assurés, il propose une complémentaire santé, Loiret Santé, à petit prix et accessible pour tous ses habitants. Ce projet est né de la volonté du Loiret de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment pour les publics les plus fragiles souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins pour raison financière.

UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Le principe a déjà été appliqué dans certaines communes de France. Le Loiret est néanmoins le 1^{er} à concrétiser cette démarche de partenariat sur un territoire aussi étendu en France.



LE RÔLE D'ACTIOM

L'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir constamment les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...

+ Économiser sur vos cotisations mensuelles et favoriser le retour à l'accès aux soins

Loiret Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

+ L'association ACTIOM négocie pour vous

L'association Actiom, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages, et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel, en assurant une stabilité des coûts.

+ L'accompagnement & le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, vous bénéficiez du conseil personnalisé des conseillers d'ACTIOM et de votre référent local pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...).

+ L'accompagnement ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), est une aide de l'État qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon vos revenus). Nous vous accompagnons, avec votre Maison du Département, dans votre démarche de demande d'aide ACS.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS LES LOIRÉTAINS

> Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de Loiret Santé, il faut :

- > être un particulier et habiter le département (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département
- > être membre de l'association Actiom (Cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois)

> Des solutions adaptées à vos besoins et à votre budget

Des offres variées :

- > le choix entre 3 contrats de complémentaires santé, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun ;
- > des solutions pour les actifs, ouvertes jusqu'à 60 ans ;
- > des solutions pour les seniors, ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription ;
- > des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

Des tarifs mutualisés* :

- > négociés par tranche d'âge et figés au-delà d'un certain âge ;
- > gratuité dès le 3^{ème} enfant ;
- > réduction tarifaire de 5% pour le conjoint.

Des avantages* :

- > pas de sélection médicale ;
- > des prestations sans délai de carence ;
- > l'assistance santé 24h/24h ;
- > des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis) ;
- > des bonus fidélité ;
- > des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

*Selon la formule choisie